



COMMUNE DE PAUDEX

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 23 février 2009, le Conseil communal a adopté :

Le préavis 1/2009 – Eglise catholique Saint-Martin de Lutry-Paudex. Travaux complémentaires de consolidation et de réfection, fr. 50'000.--.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.110a, LEDP).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale adj.

Serge Voruz

Annemarie Bezençon



Paudex, le 24 février 2009